

SURETE 11.2.3.7

Elearning

Protection des aéronefs

Durée : 03h45

Public – pédagogie :

Public : Agents chargés de la protection des aéronefs

Pédagogie/modalité d'évaluation :

Session interactive sur Internet : Vidéos, images, textes, voix. Exercices d'évaluation formative en fin de séquence.

Contrôle de connaissance réalisé en fin de formation à partir d'un QCM. Support de formation disponible en ligne et téléchargeable. Un tutorat à distance, asynchrone est assuré par mail en cas de difficultés particulières dans l'apprentissage via la fiche contact «Nous contacter».

Si la note obtenue par le stagiaire lors de l'évaluation est inférieure à la note minimale (12/20), le stagiaire peut accéder de nouveau à la formation et passer une deuxième fois l'évaluation.

Certification :

Une attestation individuelle de formation sera délivrée à chaque stagiaire, à la fin du module s'il a obtenu une note supérieure ou égale à la note minimale (12/20).

Objectifs :

- Connaissance de la marche à suivre pour protéger les aéronefs et prévenir les accès non autorisés aux aéronefs
- Connaissance des systèmes de titres de circulation aéroportuaires
- Connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité
- Connaissance des procédures pour sceller les aéronefs
- Connaissance des procédures d'intervention d'urgence

Programme de la formation :

- Introduction
- Cadre réglementaire
- Partie critique d'une zone de sûreté à accès réglementé
- Protection de l'aéronef
- Prévention des accès non autorisés
- Dispositif des titres de circulation aéroportuaire
- Contrôle des personnes et signalement
- Type d'aéronef
- Pose de scellés
- Procédures d'intervention d'urgence